



Saint-Florent-sur-Cher

MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER
Direction des Services Techniques
ZI La Vigonnière - Rue Fernand Léger
18400 Saint-Florent-sur-Cher
tél. : 02 48 55 23 37

Le mardi 15 décembre 2020

Affaire suivie par
Mme Nicole PROGIN, Maire
Réf. : NP/PE/PP/NA/184

ARRETE N° 2020/12/709

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame Le Maire de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 6.11.1992 modifié approuvant la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande d'autorisation de voirie en urgence de Madame Le Maire - Place de la République -18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER afin de sécuriser les lieux suite à l'éboulement d'une construction concernant les « travaux de réfection à la Pharmacie PASDELOUP » Rue Jean-Baptiste Labbé (D35) et Avenue Gabriel Dordain (RN151) - 18400 Saint-Florent-Sur-Cher à partir du mardi 15 décembre 2020 jusqu'au mercredi 30 juin 2021.

Vu l'avis du Directeur des Services Techniques Municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de matérialiser ces travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel travaillant sur le chantier ;

A R R E T E

Article 1. - La circulation sera interdite dans la globalité de la rue Jean-Baptiste Labbé, de la RN 151 au Square Henri Barbusse à Saint-Florent-Sur-Cher suite à l'éboulement d'une construction concernant les travaux de réfection à la pharmacie PASDELOUP du mardi 15 décembre 2020 jusqu'au mercredi 30 juin 2021. Seul le passage des piétons est préservé.

Les deux sens de la circulation seront concernés.

Article 2.- La circulation sera déviée par les voies adjacentes selon la signalisation apposée par l'entreprise BOUBAT à chaque extrémité des voies concernées.

Article 3. - Pour la mise en place de l'étalement du bâtiment, une palissade de chantier condamne l'emprise du trottoir Avenue Gabriel Dordain sur toute la longueur de la façade de la pharmacie.

Une signalisation devra être mise en place par l'entreprise BOUBAT afin de renvoyer les piétons sur les trottoirs opposés.



Adresser toute correspondance à :

MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER

▶ Place de la République 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER ▶ tél. 02 48 23 50 00

▶ www.ville-saint-florent-sur-cher.fr ▶ contact@villesaintflorentsurcher.fr



Saint-Florent-sur-Cher

Article 4. - Toute la signalisation du chantier condamnant la rue Jean-Baptiste Labbé à la circulation sera sous l'entière responsabilité de l'entreprise BOUBAT.

Article 5. - L'entreprise BOUBAT a connaissance que les moyens de sécurisation mis en œuvre sont sur une portion de la Route Départementale n° 35 et sur une portion de la RN 151. Le Centre de Gestion de la Route Ouest - Vierzon et la D.I.R.C.O. seront consultés pour avis. Une déviation poids lourds est préconisée auprès des Services du Département pour diriger le flux en provenance de la RD 35 vers la RD 28 à hauteur de Chanteloup (Commune de Lunery).

Article 6. - La circulation des piétons est interdite sur la partie de trottoir devant le n°6 Avenue Gabriel Dordain et sur un des trottoirs de la Rue Jean-Baptiste Labbé du n°1 au n°5. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7. - Les interdictions ne sont pas applicables aux véhicules de Secours et d'Incendie, de Police et de Gendarmerie. A titre exceptionnel, les livraisons et retraits de matériels au magasin Pascal Electroménager situé au n°4 Rue Jean-Baptiste Labbé sont autorisés.

Article 8. - Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Florent-sur-Cher,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Renforcé de St-Florent-sur-Cher,
- La Police Municipale,
- Monsieur le Chef du C.G.R. de Vierzon
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Centre Ouest,
- Les Services Techniques de la Communauté de Communes FERCHER,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Fait à Saint-Florent-Sur-Cher,



Patrick ESTEVE
par délégation du Maire,

Patrick ESTEVE
Adjoint délégué aux Travaux



Adresser toute correspondance à :

MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER

▶ Place de la République 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER ▶ tél. 02 48 23 50 00

▶ www.ville-saint-florent-sur-cher.fr ▶ contact@villesaintflorentsurcher.fr

▶  Ville de Saint Florent sur Cher